

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

L'an deux mille SEIZE, le VINGT TROIS MARS à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le DIX HUIT MARS 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

**PRÉSENTS** : Messieurs Noël Vincent GRIOLET – Guy MARY - Jean-Michel BOUYER – Philippe MENADIER – François DE SARIAC, Mesdames Catherine BOUYER – Sylviane SANCHEZ – Angèle BAZIN – Nathalie GASS - Josiane POITEVIN

**EXCUSES** : Madame Marlène GONZALEZ ayant donné pouvoir à Madame Sylviane SANCHEZ, Monsieur Robert DUC ayant donné pouvoir à François DE SARIAC - Thomas DEBARBOUILLE - Denis VOLAY

**ABSENT** : Monsieur Anthony DESMOULINS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy MARY

## **2016MARS01 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016**

Les élus approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 janvier 2016

## **2016MARS02 : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

**DECIDE** de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **agents affiliés CNRACL** : décès, accident du travail - maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité - paternité - adoption
- **agents non affiliés CNRACL** : accident du travail – maladie professionnelle, maladie grave, maternité – paternité – adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules. Les conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- régime du contrat : capitalisation

## **2016MARS03 : PROCES VERBAL ELECTRONIQUE (PVE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'imprimerie nationale cesse d'émettre les formulaires de procès-verbaux et que les communes doivent de doter d'un moyen de verbalisation électronique.

Après renseignement auprès de plusieurs communes déjà équipées et en tenant compte du faible taux de verbalisation sur la commune de Chaillevette, il propose de s'équiper du logiciel PVE, logiciel gratuit nécessitant une convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, qui permet de télétransmettre les verbalisations. Le seul investissement financier serait une tablette pour la signature du policier indispensable pour la validation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adhérer au système de procès-verbal électronique (PVE) et d'acquérir la tablette de signature

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions représentée par le Préfet du Département

Mme POITEVIN arrive à 18h15

#### **2016MARS04 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA SANTONINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'association La Santonine d'embellir la commune au travers d'aménagement de pare-terre et autres fleurissement. Afin que cette démarche puisse s'effectuer en toute légalité et toute sécurité, il est nécessaire de rédiger une convention entre la commune et l'association la Santonine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 voix contre (Mme BOUYER), 2 abstentions (Mme POITEVIN, M. BOUYER),

**DÉCIDE** d'accepter le projet de fleurissement de l'Association la Santonine

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et le charge de son application

#### **2016MARS05 : CONVENTION D'AFFRANCHISSEMENT AVEC LES MARAIS DOUX D'ARVERT ET ST AUGUSTIN**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande des Présidents des Marais Doux d'Arvert et St Augustin de faire affranchir leurs courriers par la mairie de Chaillevette. En effet, ces deux associations de Marais Doux, sont gérées comme les collectivités territoriales par le trésorier public de Royan et à ce titre effectuent leur paiement par mandats administratifs. La poste ne délivrant plus de timbres sans paiement immédiat, ils doivent se tourner vers une commune possédant une machine à affranchir. Le montant de l'affranchissement sera ensuite réglé par chaque marais au vu des titres émis par la commune. Afin d'être en conformité avec le trésor public, il est nécessaire d'établir une convention entre lesdits Marais doux et la Commune de Chaillevette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'accepter le principe d'affranchissement des Marais contre remboursement au tarif postal en vigueur

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et le charge de son application

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Monsieur François de SARIAC** remercie le conseil municipal pour l'accord de la convention avec l'association La Santonine et informe que l'objectif de l'association n'est pas seulement le fleurissement des espaces verts mais également le patrimoine de la commune.

**Madame Josiane POITEVIN** rappelle l'état de la rue des Brandes en travaux. Ceux-ci ne concernent pour le moment que le réseau d'adduction d'eau. La remise en état totale ne s'effectuera qu'après l'enfouissement des réseaux de téléphone et d'éclairage public par le SDEER. La date d'intervention n'est pas connue à ce jour.

**Monsieur Philippe MENADIER** signale un poteau télécom à déplacer au port de Chaillevette. Une pierre de la cale du port se descelle.

**Madame Catherine BOUYER** informe qu'une chasse aux œufs est organisée le 27 mars pour les enfants de 2 à 12 ans de Chaillevette. Elle signale également divers problèmes d'éclairage public qui ne fonctionne pas malgré les interventions de l'entreprise ASE. Problèmes de maintenance ?

Une fête foraine est prévue sur la place Edmond BESSON du 8 au 10 avril prochains.

Le 11 mai 2016, le collectif caritatif organise une manifestation en partenariat avec le train des Mouettes pour les personnes défavorisées. Un repas sera organisé le midi ; la commune met la salle municipale à leur disposition et un appel aux bonnes volontés est fait pour aider à l'accueil.

**Monsieur Le Maire** informe du passage sur la commune de la Croisade des Motards le 22 mai au profit des donateurs de sang.

**Madame Sylviane SANCHEZ** invite les élus à l'inauguration de l'aire de jeux le vendredi 8 avril à 16h30.

**Madame Angèle BAZIN** informe les élus et les invite au carnaval organisé par l'association des parents d'élèves le 1<sup>er</sup> avril à l'ancien terrain de camping.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30.

Affiché le 25 mars 2016

